



## Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

L'organe responsable «sportartenlehrer.ch» a déposé un projet de modification de règlement concernant l'examen professionnel supérieur de *directeur d'école d'une discipline sportive avec diplôme fédéral / directrice d'école d'une discipline sportive avec diplôme fédéral*, conformément à l'art. 28 al. 2 de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (RS 412.10) et aux art. 25 et 26 de son ordonnance d'exécution du 19 novembre 2003 (RS 412.101).

Les personnes intéressées peuvent obtenir ce projet de règlement au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne.

Le délai d'opposition auprès de cet office est de 30 jours.

6 mai 2021

Secrétariat d'Etat à la formation,  
à la recherche et à l'innovation

